

Questions à M. Dieter Stohler, directeur de Publica

La caisse de pensions Publica ne sait-elle pas calculer?



© Publica

Au début du mois d'avril dernier, les assuré-e-s qui ont pris leur retraite anticipée avant l'âge de 62 ans suite au passage de

la primauté des prestations à la primauté des cotisations en 2008 ont reçu de Publica une somme d'argent calculée sur une base individuelle de la primauté des prestations. Nous avons demandé à M. Dieter Stohler, directeur de Publica, les raisons d'une telle générosité.

APC. Pourquoi certain-e-s assuré-e-s ont-ils reçu de l'argent en retour de Publica?

D. Stohler: Il s'agit de la mise en œuvre d'arrêts du Tribunal fédéral. Celui-ci avait donné raison à deux assuré-e-s qui demandaient une révision des prestations de garantie qui leur avaient été

accordées dans le cadre des dispositions transitoires de la loi relative à Publica, suite au passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Sur la forme, il s'agissait certes du jugement de cas particuliers, mais dans le fond, des formules générales de calcul étaient en jeu. C'est la raison pour laquelle nous avons appliqué avec effet rétroactif la méthode de calcul du Tribunal fédéral à l'ensemble des personnes concernées dans un souci d'égalité de traitement des assuré-e-s. Il s'en est suivi plusieurs centaines de cas de rentes ou de prestations en capital plus élevées.

La plus grande caisse de pensions de Suisse ne sait donc pas calculer?

Les lois ne peuvent pas toujours être précises et pourvues de formules mathématiques, sinon elles seraient encore plus longues. C'est la raison pour la-

quelle il faut souvent interpréter les lois. Publica devait interpréter, en collaboration avec l'expert externe, la notion de «réduction actuarielle» de l'art. 25 de la loi relative à Publica. Le fait de savoir si la garantie des droits acquis à la rente s'appliquait ou non également en cas de versement en capital était en outre contesté. Il faut accepter le fait que le Tribunal fédéral a adopté, dans une affaire aussi délicate et complexe, une approche différente. Notre état de droit fonctionne.

En tant qu'assuré-e, comment être certain-e que le calcul de mes rentes est correct?

Contrairement à la primauté des prestations d'avant, les nouvelles et nouveaux retraité-e-s peuvent aujourd'hui calculer bien plus facilement le montant de la rente. A leur capital vieillesse viennent s'ajouter chaque année le montant des

cotisations d'épargne de l'employeur et de l'employé-e, les intérêts et les éventuelles contributions personnelles supplémentaires. A la date du début de la rente, le capital épargné est multiplié par le taux de conversion alors en vigueur. Là où les lois et les réglementations sont claires, il existe peu de motifs de contestation. Toute personne assurée peut naturellement réclamer une prestation de prévoyance plus élevée. Il y aura toujours des cas. Jusqu'à présent, Publica a obtenu, dans la majorité des cas litigieux, gain de cause devant le tribunal.

Luc Python

► Actualité de dernière minute: «Diminution des prestations pour la rente transitoire» à consulter sur www.pvb.ch.



GOLDEN AGE...
la rubrique des retraité-e-s de l'APC

Parmi ses membres, l'APC compte de nombreux retraité-e-s de la Confédération et de ses entreprises. A travers la nouvelle rubrique «Golden Age», à l'initiative de la commission spéciale des retraité-e-s de l'APC, ils prennent la parole et nous présentent des thématiques qui concernent leur quotidien, leurs préoccupations ou des projets auxquels ils participent, comme celui évoqué aujourd'hui par Hansruedi Remund.

Un projet de construction intergénérationnel: «GenerationenWohnen», Thunstrasse, à Berthoud

D'excellentes raisons parlent en faveur de logements intergénérationnels

- Le vivre-ensemble intergénérationnel est un paradigme social: nous sommes des êtres sociaux qui faisons partie d'une même société.
- L'échange de compétences et de connaissances entre jeunes et vieux est enrichissant et favorise l'apprentissage réciproque.
- L'expérience et le savoir des uns et des autres permettent une entraide constructive.
- Nous vivons aujourd'hui plus longtemps en bonne santé, mais en cas de restrictions dues à l'âge ou à un handicap, nous souhaitons dans la mesure du possible rester indépendants et autonomes.
- La solidarité et l'aide de voisinage sont des valeurs essentielles et naturelles.

- Diverses offres – conseil professionnel, aide, offres de répit, etc. – sont disponibles sur place en cas de besoin.
- Un logement intergénérationnel favorise l'autonomie, mais on peut aussi s'y retirer chez soi. Par contre, il prévient la solitude et l'isolement.

Le projet

Situé à la Thunstrasse à Berthoud, le projet comprend 95 unités locatives, un centre de jour pour décharger les proches, qui peut aussi être utilisé comme salle polyvalente, ainsi qu'un relais pour l'aide et les soins à domicile, un local de fitness et de physiothérapie, un coin enfants, un café et une buanderie. Les possibilités d'utilisation sont extensibles (p. ex. les espaces communautaires peuvent servir de points de rencontre pour les habitants du quartier). Les plans des logements sont conçus de manière à permettre des utilisations polyvalentes et à répondre aux besoins les plus divers, que ce soit pour des raisons sociales, de santé ou autres. Grâce à cette flexibilité au niveau constructif, le locataire ne doit pas forcément quitter son logement lorsque ses conditions de vie changent. La coopérative Mobility, avec plus de 2500 véhicules en Suisse, projette un emplacement de car sharing à la Thunstrasse. Selon les prévisions, les quatre immeubles de logements intergénérationnels seront prêts à accueillir leurs locataires en été/automne 2016. Les loyers se situeront dans la moyenne des prix pour des nouveaux logements à Berthoud.

La coopérative GenerationenWohnen n'est pas une coopérative d'habitation mais une coopérative de gestion. S'agissant d'une organisation à but non lucratif, les loyers sont fixés en fonction des coûts effectifs (loyers correspondant aux coûts et non au marché).

Vous trouverez d'autres informations sur notre site: www.generationenwohnen.ch.

Hansruedi Remund, membre du conseil d'administration de la coopérative GenerationenWohnen et membre de la commission spéciale des retraité-e-s de l'APC
hansruediremund@bluewin.ch ou tél. 079 683 77 66

